

# CHARTRE MEURTHE & MOSELLE GOURMANDE



## Critères d'acceptation obligatoires et non dissociables

En adhérant à la chartre Meurthe & Moselle Gourmande, le restaurateur s'engage à respecter les 5 points suivants :



### Professionnalisme :

Le restaurateur est exploitant depuis au moins 2 ans en nom propre ou en qualité de dirigeant du restaurant.

Le restaurateur est exploitant depuis au moins 5 ans en nom propre ou en qualité de dirigeant du restaurant, en cas d'absence de diplôme de la profession.

Le restaurateur s'engage à respecter tous les règlements en vigueur sur l'hygiène et la sécurité de son établissement.

### Cuisine et Fraîcheur des produits :

Le restaurateur s'engage à promouvoir les produits du terroir afin de valoriser la production locale.

Il s'engage plus globalement sur la fabrication totale des plats dans son établissement.

Il s'engage à réaliser un menu enfant découverte gustative.

### Guides gastronomiques :

L'établissement doit être référencé dans au moins l'un des guides gastronomiques nationaux suivants : Michelin, Gault Millau, Pudlowki, Champerard, Bottin Gourmand.

### Accueil et service :

Assurer un accueil courtois et souriant de la prise de réservation au paiement de l'addition.

Accompagner le choix de la clientèle (conseils et suggestions) pour les plats et le vin.

Traduire la carte des menus en langue allemande ou anglaise, ou disposer d'un personnel en salle pratiquant au moins l'une de ces langues.

Mettre à disposition de la documentation sur le tourisme en Meurthe et Moselle.

### Adhésion entière à la présente charte :

Participer aux actions de promotion du territoire proposées par Meurthe & Moselle Tourisme Agence de Développement Touristique en lien avec Meurthe & Moselle Gourmande (fêtes identitaires).

Afficher le menu et le macaron d'appartenance à Meurthe & Moselle Gourmande sur la vitrine de l'établissement et si possible sur son site internet.

Cette charte est susceptible d'évoluer dans le cadre de l'intégration des métiers de bouche et producteurs du terroir.



MEURTHE & MOSELLE TOURISME  
Agence de Développement Touristique

14 rue Louis Majorelle – 54000 Nancy – tél. +33 (0)3 83 94 51 90 – fax +33 (0)3 83 94 51 99 – courriel : [tourisme@adt54.fr](mailto:tourisme@adt54.fr)  
[www.tourisme-meurtheetmoselle.fr](http://www.tourisme-meurtheetmoselle.fr) – [www.culturemm.com](http://www.culturemm.com) – [www.seminaires-meurtheetmoselle.fr](http://www.seminaires-meurtheetmoselle.fr)  
n° siret : 775 615 610 00067